



Commune de Civrieux d'Azergues
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2016

L'an deux mil seize, le 10 mars à 20 h 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué 4 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie Pierre TEYSSIER, Mme Liliane DALLA LIBERA, Maire Adjoint ; M. Etienne du CHAFFAUT, M. Loïc BOUCHARD, Mme Françoise BRESSON, M. Gabriel EHRET, M. Denis BINAUD, Mme Béatrice CESARI. M. Serge CHAPUIS

Etaient absents excusés : Isabelle ADELINÉ qui donne pouvoir à Loïc BOUCHARD

Nombre de conseillers en exercice: 10 présents : 9 votants: 10

Désignation Secrétaire de séance : Françoise BRESSON

Compte tenu de la situation actuelle de l'équipe municipale, Madame le Maire indique que la commune est toujours dans l'attente de l'arrêté préfectoral convoquant les électeurs pour les prochaines élections municipales.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- La convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du PLU numérisé avec la CCPBD

Vote du compte administratif et compte de gestion 2015

Budget commune : Compte tenu des résultats 2014, il ressort un excédent de fonctionnement de 763 144.98 € et d'investissement de 37 373.84€ - le montant des restes à réaliser s'élève à 405 672€, le résultat général de clôture s'élève donc à 394 846.82€, qui sera affecté en recettes de fonctionnement R002 et la somme de 368 298.16€ en recettes d'investissement , R 1068.

Lecture est donnée des investissements réalisés en 2015

Mme le Maire quitte la séance, M. Chapuis doyen de l'assemblée, soumet au vote :

Par 1 abstention et 9 pour, le compte administratif et le compte de gestion 2015 sont approuvés.

Budget M 49 – Assainissement : compte tenu des résultats 2014, il ressort un excédent d'exploitation de 109 905.68€ et d'investissement de 356 300.96€, ce qui donne un résultat général de clôture de 466 206.64€.

Mme le Maire quitte la séance, M. Chapuis, soumet au vote :

Par 1 abstention et 9 pour, le compte administratif et compte de gestion 2015 sont approuvés.



Suppression poste d'ATSEM

Jusqu'au 31 décembre 2015, 3 ATSEM étaient en poste à l'école publique de Civrieux, malgré une 1^{ère} fermeture de classe à la rentrée 2013/2014 ; un projet de fermeture est annoncé pour la prochaine rentrée.

Il avait été demandé à Mme Blachon d'envisager une mutation avant la rentrée de septembre 2016. Une opportunité s'est présentée avec un poste sur la commune de Morancé au 1^{er} janvier 2016, Mme Blachon l'a accepté. Il convient donc de supprimer le poste vacant. Ce dossier a été présenté au comité technique paritaire qui a émis un avis favorable dans la mesure où cette suppression répond à l'intérêt du service et aux besoins de la collectivité.

Mme le Maire soumet au vote.

À l'unanimité le conseil municipal valide cette suppression de poste.

Augmentation du temps de travail Adjoint technique

Suite au départ précipité de S. Blachon, il a été nécessaire de pourvoir à son remplacement pour les 3 heures de TAP des petits le vendredi après-midi.

V. Khair, agent communal à 28 h et libre en début d'après-midi le vendredi, a accepté d'assurer la surveillance et l'animation des petits ; son temps de travail est donc porté à 30h depuis le 1er janvier. Il convient de régulariser cette situation.

Madame le Maire soumet au vote :

À l'unanimité le conseil municipal accepte cette modification du temps de travail.

Convention d'étude et veille foncière avec EPORA – avenant n° 1

Epora accompagne la commune dans son projet de développer une centralité communale autour de la mairie (des Verchères à Charlieu). Cela s'est traduit par la réalisation d'une étude pré-opérationnelle et la préemption de 2 propriétés aux Verchères.

L'enveloppe financière indiquée dans la convention initiale était de 600 000€ ; elle n'est pas suffisante pour permettre d'accompagner la commune pour la réalisation de cette première phase. Il est proposé d'augmenter cette enveloppe et de la fixer à 1 400 000€ H.T.

Madame le Maire soumet au vote :

À l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1.

Convention de délégation du service public de l'assainissement – avenant n° 1

Depuis la loi n° 2010-788 du 12/07/2010 dit « Grenelle II » l'Etat a engagé une profonde réforme de la réglementation dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors des travaux réalisés dans leur voisinage. Cette réforme est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012. Elle prévoit notamment la mise en place d'un guichet unique chargé de répertorier les réseaux et de permettre aux responsables de travaux d'en identifier les exploitants afin de leur déclarer les chantiers qu'ils se proposent de réaliser. Cette réforme qui modifie considérablement les rapports entre les différents intervenants implique une mise à



jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation qui n'avaient pas été prises en compte lors de la conclusion du contrat. Il convient donc de passer un avenant n° 1 précisant les conditions de mise en œuvre de cette réforme entre la commune et la SAUR. Surcoût annuel sera de 685€ H.T.

Madame le Maire soumet au vote :

À l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1

Renouvellement convention mise à disposition de la salle du Club par l'Union Familiale

La convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2015 ; une rencontre avec les responsables de l'Union Familiale a eu lieu et d'un commun accord il est proposé de reconduire cette convention dans les mêmes termes ; pas de gros travaux en prévision.

Mme le Maire propose la reconduction de cette convention pour 5 ans. Elle soumet au vote :

À l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Union familiale.

Convention Assistance Juridique

Pour faire face aux nombreux dossiers contentieux, en cours notamment, (Les Verchères) Madame le Maire propose de passer une convention annuelle avec BCV Avocats, cabinet généralement désigné par Groupama, pour assurer la défense et les intérêts de la commune. Cette convention permettra d'obtenir des tarifs plus intéressants. Le conseil municipal est invité à voter.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

Convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du PLU numérisé

Les réflexions menées par l'Etat en matière d'aménagement des territoires, tant pour le suivi de projets spécifiques que pour le pilotage de démarches partenariales, ont mis en évidence la nécessité de mettre en place un outil informatique de consultation et de suivi des documents d'urbanisme dématérialisés, ce qui implique de disposer de ces derniers, à jour, au format SIG (système d'informations géographiques).

Cette convention, entre la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, l'Etat (DDT) et la commune, a pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale au format SIG du document d'urbanisme, de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.

Madame le Maire soumet au vote :

À l'unanimité le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.



Nettoyage de printemps -

Il aura lieu le 19 mars 2016 – Rendez Vous à 8h30 devant la mairie
Nettoyage de 9h à 11h30 – 11h30 rassemblement à la maison Dorel pour attribution des lots
et casse-croûte de clôture avec toutes les communes participantes.
Tous les élus sont vivement invités à 9h pour la préparation à la maison Dorel.

Information Comité de Jumelage -

Une conférence sur les villes de Toscane aura lieu le 1^{er} avril 2016 à 20h à la maison de
l'Europe.
En accord avec les communes jumelles et au vu de l'approche de futures élections, le comité
et Madame le Maire ont proposé d'annuler la fête de l'Europe qui devait avoir lieu du 5 au 8
mai 2016.

Marché Nocturne

Il aura lieu le vendredi 15 juillet, à confirmer.

Rosé Nuits d'été

Les festivités pour Rosé Nuit d'été auront lieu du 1^{er} au 31 juillet 2016. Les associations et les
commerçants de Civrieux ont été invités à organiser une manifestation pendant cette période.

Question diverse

Compte tenu de la situation actuelle, la réunion des associations prévue initialement le 26
mars 2016, est annulée. Le projet de « café associatif » est mis en attente.

Prochaine réunion conseil municipal le 17 mars 2016.

La séance est levée à 21h10.